



**l'Assurance
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun

Charente

CPAM de la Charente – Webinaire du 20 mai 2025

ASSISTANTS MÉDICAUX

Des alliés précieux
pour libérer du temps médical



SOMMAIRE

01

CHIFFRES CLÉS DE LA CHARENTE

02

MISSIONS DES ASSISTANTS MÉDICAUX

03

CRITÈRES D'ACCÈS ET D'ÉLIGIBILITÉ AU DISPOSITIF

04

FINANCEMENT DE LA CPAM

05

OBJECTIFS D'ÉVOLUTION DE LA PATIENTÈLE

06

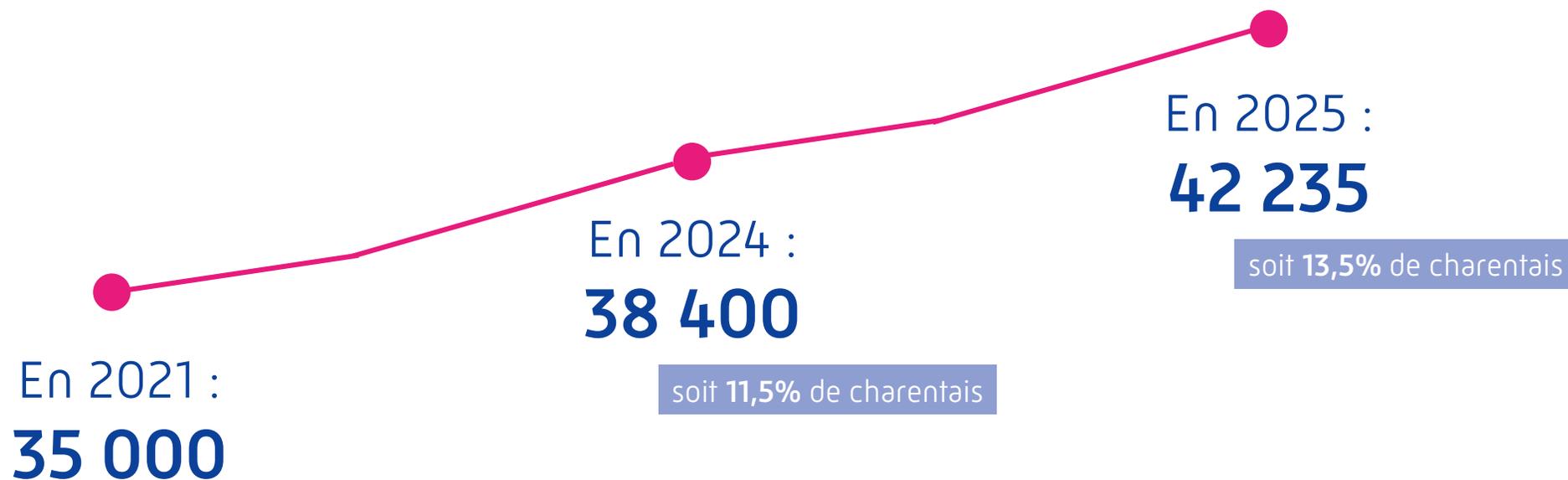
TÉMOIGNAGES

07

ACCOMPAGNEMENT DE LA CPAM

PLUS DE 42 000 CHARENTAIS SANS MÉDECIN TRAITANT EN 2025

Part des assurés du régime général de Sécurité sociale **sans médecin traitant** :



UNE DIMINUTION DES MÉDECINS QUI NÉCESSITE DES SOLUTIONS

Evolution de la démographie des **médecins généralistes libéraux** en Charente :



Evolution de la démographie des **médecins spécialistes libéraux** en Charente sur la même période :



LES ASSISTANTS MÉDICAUX EN CHARENTE : UN SUCCÈS DÉMONTRÉ PAR LES CHIFFRES

53

contrats en cours

auprès de :
43 médecins généralistes
9 spécialistes
1 CDS

Cas de cessation d'activité : retraite, départ
hors département, réorganisation interne...
Aucun contrat résilié à l'initiative de la CPAM

Augmentation moyenne de la patientèle médecin
traitant chez les médecins généralistes :

27%

Augmentation moyenne de la file active
chez les médecins généralistes :

9%

Augmentation moyenne de la file active
chez les spécialistes :

27%

OPTIMISEZ VOTRE CABINET : LES 3 MISSIONS CLÉS DE VOTRE ASSISTANT MÉDICAL

Selon ses compétences, les besoins du médecin et l'organisation du cabinet, l'assistant médical peut prendre en charge **3 types de missions**.



Tâches de nature administrative :

Accueil du patient, création et gestion de son dossier, accompagnement de la mise en place de la télémédecine au sein du cabinet.

Préparation et déroulement de la consultation :

Habillage/déshabillage, prise de constantes, délivrance des tests de dépistage, aide à la réalisation de certains actes.

Missions d'organisation et de coordination :

Rendez-vous avec d'autres professionnels de santé.

QUI PEUT DEVENIR ASSISTANT MÉDICAL ?

Formation, profil et perspectives

La fonction d'assistant médical peut être assurée aussi bien par d'actuels aides-soignants, infirmiers, secrétaires médicaux ou tout autre profil avec un niveau 4 (baccalauréat ou équivalent) souhaitant suivre cette voie professionnelle.

À noter : à réception du certificat de qualification professionnelle (CQP) ou de la formation d'adaptation à l'emploi (FAE) de son assistant médical, il convient d'en adresser une copie à sa CPAM de rattachement.



L'assistant médical dispose de **2 ans, à partir de la date d'embauche, pour obtenir son certificat de qualification professionnelle (CQP) « Assistant médical »** auprès d'un organisme agréé par la branche professionnelle du personnel des cabinets médicaux.

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ AU DISPOSITIF

Tous les médecins libéraux dès lors qu'ils exercent en secteur 1 ou en secteur 2 avec adhésion à l'Optam ou Optam-CO, quelle que soit leur spécialité (à l'exception des radiologues, radiothérapeutes, stomatologues, anesthésistes, anatomocytopathologistes et médecins nucléaires).

Les chirurgiens sont éligibles au dispositif dès lors que leurs honoraires issus d'actes de la classification commune des actes médicaux (CCAM) représentent moins de 20 % de leurs honoraires totaux.



L'éligibilité est également définie en fonction de la **patientèle initiale**.

COMMENT LA CPAM SOUTIENT FINANCIÈREMENT LE RECRUTEMENT ?

- **Aide pérenne et renouvelable à l'échéance du contrat de 5 ans** signé avec la CPAM à laquelle est rattaché le médecin.
- **Les 2 premières années du contrat, l'aide est versée en une fois en intégralité**, au cours du mois qui suit la signature du contrat et l'année suivante à sa date anniversaire.
- **À partir de la 3^{ème} année, l'aide est versée en 2 fois :**
 - un acompte de 50 % à la date anniversaire de la signature du contrat ;
 - un solde maximal de 50 % versé dans les 2 mois qui suivent la date anniversaire et qui tient compte d'une éventuelle non-atteinte des objectifs de l'année.



JUSQU'À 38 000€ D'AIDE

Montants revalorisés de l'aide pour l'emploi d'un assistant médical dans le cadre des 2 options proposées à tous les médecins éligibles

	Montants maximaux de l'aide		Versements de l'aide
	0,5 équivalent temps plein (ETP)	1 équivalent temps plein (ETP)	
1re année	19 000 €	38 000 €	Versement intégral quelle que soit l'atteinte des objectifs
2e année	14 000 €	28 000 €	
3e année et suivantes	11 000 €	22 000 €	Modulation (1) à partir de la 3e année selon l'atteinte des objectifs
Montant majoré selon la patientèle			
Montant annuel fixe pour une patientèle plus importante située entre P90 et P94	13 000 €	26 000 €	Modulation (1) à partir de la 3e année selon l'atteinte des objectifs
Montant annuel fixe pour une patientèle supérieure ou égale au P95	19 000 €	38 000 €	Modulation à partir de la 3e année selon l'atteinte des objectifs

OBJECTIFS DE PROGRESSION DE LA PATIENTÈLE

Médecins généralistes et pédiatres à très forte patientèle (\geq P95) :

pour bénéficier de l'aide à l'emploi d'un assistant médical, les médecins généralistes et les pédiatres ayant de très fortes patientèles ont à maintenir le nombre de patients à prendre en charge par rapport à leurs patientèles de départ. Une baisse de 5 % peut être acceptée.

Médecins âgés de 65 ans et plus :

l'objectif est de maintenir le niveau de leur patientèle de départ, afin d'aménager leur fin d'activité et de préparer la reprise de leur cabinet. Une tolérance dans l'appréciation de l'objectif comprise entre 0 et -10 est appliquée.

Médecins nouvellement installés :

objectif d'atteindre le 50ème percentile de sa spécialité dans les 3 ans

Autres modalités générales de fixation des objectifs :

Médecins ayant une patientèle entre P50 et P95 :

pour chaque option de temps de travail de l'assistant médical, et pour chaque spécialité médicale, le nombre de patients supplémentaires à atteindre est individualisé en fonction de la patientèle initiale.

PAROLES DE TERRAIN

Dr. Elise DUPUIS-DUSSEAU,
médecin généraliste à Dignac

Mme. Maïté GESSON-DUMAS,
assistante médicale

UN ACCOMPAGNEMENT CLÉ EN MAIN PAR LA CPAM

Simulateur disponible sur Ameli :
<https://www.ameli.fr/charente/medecin/aide-emploi-assistant-medical?etape=1&hash=eb198>



The screenshot shows the Ameli website interface. At the top, it says 'Vous consultez actuellement une page de la caisse : Charente' and 'RETOUR À MA CAISSE'. Below this is a navigation bar with 'Assuré', 'Médecin', and 'Entreprise' tabs. The 'Médecin' tab is selected. There are links for 'Qui sommes-nous?', 'Carrières', 'Études et données', and 'Presse'. A search bar with 'Rechercher' and a 'Se connecter' button are also visible. The main content area is titled 'Aide à l'emploi d'un assistant médical - Votre spécialité'. It includes a red warning: 'Les champs avec astérisque (*) sont obligatoires'. The question 'Quelle est votre spécialité ? *' is followed by a dropdown menu with the text 'Vous êtes...'. At the bottom of the form are three buttons: 'ABANDONNER', 'PRÉCÉDENT', and 'SUIVANT'.

Pour bénéficier d'un accompagnement ou toute question relative au dispositif, **contactez votre Délégué d'Assurance Maladie** :
dam.cpam-charente@assurance-maladie.fr

